

**AGORALIM :**  
**la SEMMARIS et la Chambre d'agriculture de région Île-de-France**  
**s'allient pour structurer les circuits courts**  
**et soutenir les producteurs franciliens**

À l'occasion des Journées Nationales de l'Agriculture 2026, une convention de coopération vient d'être signée entre Stéphane Layani, président du Marché international de Rungis, et Damien Greffin, président de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France. Cet accord marque une avancée majeure pour la structuration des circuits courts et le développement d'Agoralim. Futur deuxième poumon alimentaire de la région, Agoralim est conçu pour relever les défis de souveraineté alimentaire et de transition écologique en Île-de-France.

**Une coopération opérationnelle pour soutenir la ferme Île-de-France**

Cette convention définit les modalités de coopération entre la Chambre d'agriculture et la SEMMARIS autour de trois priorités :

- 1. Faciliter l'accès des producteurs régionaux aux espaces marchands et aux outils de transformation** d'Agoralim (AGORA des producteurs, ateliers).
- 2. Soutenir la diversification des exploitations franciliennes**, à travers notamment le développement d'ateliers de transformation (légumes / fruits, atelier de découpe volailles, bovins, ovins, etc.), pour accompagner le développement de nouveaux marchés pour les producteurs.
- 3. Structurer des débouchés commerciaux** en facilitant la conclusion de contrats producteurs–acheteurs (prix-volume-durée) et des dispositifs logistiques adaptés.

Dans le cadre de cet accord, la SEMMARIS s'engage à mettre à disposition des agriculteurs des espaces clés au sein d'Agoralim. Elle étudiera également la création d'une zone dédiée à la mise en relation producteurs-acheteurs. La SEMMARIS contribuera au financement de l'ingénierie de projet et s'attachera à amplifier les opportunités commerciales des producteurs locaux en facilitant leur intégration auprès des grossistes du Marché de Rungis. Enfin, un soutien logistique ciblé sera apporté, notamment à travers la mise en place d'un service intégré de ramasse et pour la mutualisation du dernier kilomètre.

De son côté, la Chambre d'agriculture s'engage à assurer le lien direct avec le terrain. Elle identifiera les groupes de producteurs pilotes et accompagnera techniquement et économiquement les exploitations sur les modèles technico-économiques, les cahiers des charges et la conformité sanitaire. Elle animera la contractualisation entre producteurs et acheteurs sur des bases prix-volume-durée, garantissant une construction du prix ascendante conforme à la loi EGALIM. La Chambre pilotera également la préparation des études

techniques et le raccordement aux aides publiques, tout en coordonnant l'ingénierie logistique inter-fermes.

## **Une infrastructure moderne au service de l'alimentation durable et de la décarbonation**

Complémentaire au Marché de Rungis, Agoralim se déploie dans le Val d'Oise au Nord de l'Île-de-France pour sécuriser l'approvisionnement régional face à la croissance démographique et aux crises. Porté par la SEMMARIS à la demande de l'État, ce deuxième pôle alimentaire intègre pleinement les impératifs de la transition écologique puisqu'il permettra de réduire de 17% les émissions de gaz à effet de serre liées au transport alimentaire dans la région.

Véritable trait d'union entre la terre et l'assiette, l'infrastructure soutiendra concrètement la diversification de l'agriculture locale. Grâce à sa future AGORA des producteurs (6 500 m<sup>2</sup>) et ses ateliers de transformation, Agoralim s'implantera au plus près de la production pour garantir une alimentation durable, résiliente et de proximité. Ces ateliers de transformation (légumeries, conserveries ou salles de découpe de viande) constituent une innovation majeure. Ils visent à accompagner les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits, conformément à la loi Egalim, grâce à des contractualisations qui leur garantissent des revenus stables, notamment via les débouchés de la restauration collective (cantines scolaires, restauration collective de la zone aéroportuaire, etc.).

## **Un projet stratégique validé au plus haut sommet de l'État**

Cette signature intervient alors que le projet Agoralim franchit un cap politique et opérationnel historique. Le projet a en effet été récemment sélectionné par le Président de la République parmi les sites stratégiques dits « Notre-Dame », confirmant son rôle central pour la réindustrialisation et la souveraineté alimentaire française.

*« Grâce à la future AGORA des producteurs et aux ateliers de transformation, Agoralim permettra d'offrir aux agriculteurs du Nord de la région Ile-de-France et au-delà des débouchés solides et rémunérateurs, conformément à la loi EGALIM. En connectant directement la production agricole aux acheteurs, nous contribuons à structurer les circuits courts et accélérons la transition écologique de la région Ile-de-France »,* déclare Stéphane Layani, président du Marché international de Rungis.

*« Dans un contexte de défi pour l'agriculture francilienne, ce projet permettra d'accompagner la diversification des exploitations et de remettre les producteurs au cœur des échanges. La Chambre d'agriculture jouera un rôle de conseil auprès des agriculteurs et d'animateur de filières, en coordonnant les relations avec les acheteurs. Je suis fier de mettre l'expertise de nos équipes au service de ce projet. Nous espérons que de nombreux agriculteurs seront au rendez-vous, Le revenu des producteurs est notre priorité ! »* déclare Damien Greffin, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France

**À propos de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :**

La Chambre d'agriculture de région Ile-de-France est un établissement public, membre d'un réseau national dont les missions sont définies dans le code rural. Elle accompagne au quotidien les 4500 agriculteurs franciliens pour améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations et de leurs filières. Elle contribue au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles et représente les intérêts de tous les agriculteurs franciliens auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

**À propos du Marché international de Rungis :**

Le Marché international de Rungis, d'une superficie de 234 hectares aux portes de Paris, est un véritable écosystème au service de l'alimentation des Français, de la logistique urbaine du frais, de la valorisation de nos terroirs et de notre patrimoine gastronomique, du maintien du commerce de détail spécialisé et de l'animation des centres-villes. 1 214 entreprises, plus de 13 000 salariés, 3 millions de tonnes de produits commercialisés chaque année, pour un chiffre d'affaires total de plus de 12 milliards d'euros. Créée en 1965, la SEMMARIS est la Société gestionnaire du Marché International de Rungis, ayant pour missions principales l'aménagement, l'exploitation, la commercialisation et la promotion des infrastructures du Marché de Rungis. Pour plus d'informations : [!](#)